



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/27/Add.1
8 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieure (ADN)¹
(Comité de sécurité de l'ADN)²

Treizième session
Genève, 17-18 juin 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION³

Additif

Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations

¹ Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR).

² La Réunion commune d'experts a été établie conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) suite à l'invitation faite par la Conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) dans sa résolution adoptée le 25 mai 2000. Ladite résolution prévoit que la Réunion commune d'experts tiende lieu du Comité de sécurité mentionné à l'article 18 après l'entrée en vigueur de l'Accord. Comme l'Accord est entré en vigueur le 29 février 2008, la Réunion commune d'experts tiendra désormais lieu de Comité de sécurité.

³ Diffusé en langue allemande par la CCNR sous la cote CNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/27/Add.1.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/27 (secrétariat) Ordre du jour provisoire

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/27/Add.1 (secrétariat) Liste des documents

Documents de référence

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/25 Rapport de la Réunion commune d'experts sur sa douzième session (21 - 25 janvier 2008)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/26 Amendements adoptés par la Réunion commune d'experts en vue de leur soumission au Comité d'administration de l'ADN et d'une entrée en vigueur au 28 février 2009

ECE/TRANS/190, Vol. I and II
ECE/TRANS/190/Corr.1 ADN 2007 (également disponible sur <http://www.unece.org/trans/danger/adnreg2007.html> ou en langue allemande, sur demande auprès de la CCNR (e-mail: e.fessmann@ccr-zkr.org))

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe et selon l'usage, la Réunion élira un président et, éventuellement, un vice-président.

3. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN)

Le 31 janvier 2008, l'Allemagne a ratifié l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), ce qui a porté le nombre de Parties contractantes à sept. En conséquence, l'ADN est entré en vigueur un mois après ou le 29 février 2008.

Le 19 février 2008, le Moldova a aussi ratifié l'ADN suivi par la France (approbation) le 3 avril 2008. Les neuf Parties contractantes à l'ADN au 8 avril 2008 sont : Allemagne, Autriche, Bulgarie, France, Hongrie, Luxembourg, Moldova, Pays-Bas et Fédération de Russie. L'on peut s'attendre à ce que d'autres états (Croatie, Italie, République tchèque et Slovaquie) qui ont signé l'Accord le ratifient sous peu.

4. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT ANNEXÉ À L'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/7/Rev.1 (Allemagne)	Variantes de construction (bateaux-citernes)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/11 (CCNR)	Modèle de rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/12 (CCNR)	Agents extincteurs FK-5-1-12
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/13 (CCNR)	Gestion des déchets, restes et résidus de cargaison
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/15 (Belgique)	Nouvelles entrées pour le tableau A et 7.1.4.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/16 (Allemagne)	Consignes écrites
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/17 (Belgique et Suisse)	Consignes écrites
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/6 (Allemagne) ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/18 (Secrétariat)	Reconnaissance des certificats d'agrément délivrés par des pays qui ne sont pas Parties contractantes à l'ADN

5. QUESTIONS RELATIVES À L'AGRÈMENT DES SOCIÉTÉS DE CLASSIFICATION

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2008/14 (Allemagne)	Rapport du groupe d'experts sur l'agrément des sociétés de classification
--	---

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES REUNIONS

La Réunion commune est informée que la prochaine session de la Réunion commune d'experts (Comité de sécurité de l'ADN) a été provisoirement programmée du 26 au 28 (matin) janvier 2009 à Genève et que celles du Comité d'Administration de l'ADN du 19 au 20 juin 2008 et du 28 (après-midi) au 30 janvier 2009 également à Genève.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune proposition n'a été reçue pour ce point de l'ordre du jour.

8. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage établi, la Réunion commune adoptera le rapport de sa treizième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
